

Politique 26/09/2022 16:56 | Actualisé le 26/09/2022 17:04

## L'avocate de Julien Bayou dénonce des « croisades » sur fond d'« ambition politicienne »

Marie Dosé estime que la cellule d'EELV « ne respecte en rien les principes démocratiques élémentaires des droits de la défense ».

## **Par Romain Herreros**



Marie Dosé, avocate de Julien Bayou, en conférence de presse ce lundi 26 septembre (illustration)

## **Par Romain Herreros**

**POLITIQUE** - Plus qu'une opération de défense, une véritable contre-offensive. En conférence de presse ce lundi 26 septembre, l'avocate de Julien Bayou, qui a démissionné de son poste de Secrétaire natiional d'EELV sur fond d'accusations de violences psychologiques sur son ex-compagne, a livré une lourde charge contre le parti écolo et ceux qui, en son sein, entretiennent le « *régime de la suspicion* ».

Affirmant que le député de Paris « n'a jamais exercé la moindre violence psychologique sur ses compagnes », Marie Dosé a évoqué une « séparation très douloureuse » à l'issue de laquelle le patron des Verts avait été la cible « de pressions, de chantage ainsi que de menaces » de la part de son ex-compagne.

L'avocate a aussi affirmé que son client « avait conscience de la fragilité psychologique » de son ex-compagne, dont le comportement a été « fluctuant » entre le mois de novembre, date de la rupture, et le mois de juin 2022 où les choses sont visiblement envenimées.

Marie Dosé évoque par exemple un « courriel menaçant » envoyé au mois de juillet à Julien Bayou, dans lequel son ex-compagne lui prédit une « chute douloureuse ». Pour donner un exemple de la teneur du message, l'avocate a cité ce passage : « ta mère te vomit d'où elle est », en rappelant que Julien Bayou avait perdu sa mère à l'âge de cinq ans.

Une fois le décor posé, Marie Dosé indique que c'est dans ce contexte que la cellule des violences sexistes et sexuelles interne à EELV a été contactée par l'ex-compagne de Julien Bayou. Une cellule qui n'a pas communiqué à l'intéressé les faits dont il était accusé.

## « Ambition politicienne »

Une cellule au sein de laquelle le mis en cause « n'a jamais été auditionné » malgré quatre demandes formulées en ce sens. « Julien Bayou est présumé coupable d'accusations dont il ne sait rien et dont il ne peut se défendre », s'est indignée son avocate, qui déplore un système qui « ne respecte en rien les principes démocratiques élémentaires des droits de la défense et du respect du principe du contradictoire ».

Une situation qui pour Marie Dosé alimente de fait la thèse d'une instrumentalisation politique visant à nuire à l'élu parisien. « Julien Bayou constate avec amertume et colère l'instrumentalisation du juste combat contre les violences sexuelles et sexistes à des fins politiques. Personne n'ignore que le congrès des écologistes se tient en fin d'année. L'ambition politicienne ne saurait justifier toutes les croisades », a détaillé l'avocate en mettant en cause le comportement de Sandrine Rousseau, qui a évoqué publiquement cette affaire dans le sillage de l'affaire Quatennens. •